

ADMISSION EN IFSI - MODALITES 2026

Condition générale : avoir 17 ans au plus tard au 31 décembre 2026.

SITUATION N°1 : BAC OU EQUIVALENCE

Public concerné	Pour les candidats titulaires du baccalauréat (Français ou étranger avec situation régulière sur le territoire) ou de l'équivalence de ce diplôme Pour les candidats en classe de terminale, la validation de l'admission est subordonnée à l'obtention du baccalauréat.
Modalités d'inscription	L'inscription se fait sur Parcoursup : www.parcoursup.fr pour les 6 IFSI du territoire de l'UJM
Période d'inscription	Formulation des vœux : Mi-janvier à mi- mars 2026 Confirmation des vœux et complétude du dossier : Début avril 2026
Modalités de sélection	Sélection sur dossier Parcoursup
Phase d'admission sur Parcoursup	Fin mai/début juin 2026 (Cf. calendrier Parcoursup)
Dès validation de votre admission en formation, vous retirez un dossier d'inscription (Cf. modalités sur Parcoursup), et votre inscription en formation n'est définitive qu'au retour de ce dossier complet.	

SITUATION N°2 : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE AVEC 3 ANS DE COTISATION

Public concerné	Pour les candidats salariés en reconversion professionnelle, (quel que soit le métier d'origine) justifiant de 3 ans au minimum de cotisation à un régime de protection sociale en France, titulaire du baccalauréat ou non
Modalités d'inscription	La sélection est commune aux 6 IFSI du territoire de l'UJM ; vous ne pouvez vous inscrire que dans l'un d'entre eux. Pour l'IFSI du CHU de Saint-Etienne : téléchargez le dossier d'inscription sur le site internet de l'IFSI https://institutsdeformation.chu-st-etienne.fr/IFSI/Selection Droits d'inscription à la sélection : 115 €
Période d'inscription	Du lundi 06 octobre 2025 au mercredi 07 janvier 2026 Le dossier complet est à restituer au plus tard le mercredi 7 janvier 2026 à 17h, cachet de la poste faisant foi.
Epreuves	- un entretien oral (à partir du 19 janvier) - une épreuve écrite le mardi 27 janvier comprenant une épreuve de calculs simples : 30 mn et une épreuve de français : 30 mn.
Résultats	16 février 2026 à 12 Heures (affichage à l'IFSI et sur le site internet du CHU).
Dès validation de votre admission en formation, vous retirez un dossier d'inscription à l'IFSI et votre inscription en formation n'est définitive qu'au retour de ce dossier complet.	

SITUATION N°3 : FORMATION IDE en 2 ans pour les aides-soignants

Public concerné	Pour les candidats aides-soignants : ➢ Être aide-soignant à temps plein durant 3 ans sur les 5 dernière années. ➢ Réussir la sélection FPC. ➢ Avoir un financement employeur. ➢ Avoir l'AFGSU niveau 2 en cours de validité
Modalités d'inscription	La sélection est commune aux 6 IFSI du territoire de l'UJM ; vous ne pouvez vous inscrire que dans l'un d'entre eux. Pour l'IFSI du CHU de Saint-Etienne : téléchargez le dossier d'inscription sur le site internet de l'IFSI https://institutsdeformation.chu-st-etienne.fr/IFSI/Selection Droits d'inscription à la sélection : 115 €
Période d'inscription	Du lundi 06 octobre 2025 au mercredi 07 janvier 2026 Le dossier complet est à restituer au plus tard le mercredi 7 janvier 2026 à 17h, cachet de la poste faisant foi.
Epreuves	- un entretien oral (à partir du 19 janvier) - une épreuve écrite le mardi 27 janvier comprenant une épreuve de calculs simples : 30 mn et une épreuve de français : 30 mn.
Date de l'épreuve écrite	Epreuve écrite le mardi 27 janvier - Epreuve de calculs simples : 30 mn et Epreuve de français : 30 mn
Résultats	16 février 2026 à 12 Heures (affichage à l'IFSI et sur le site internet du CHU).
Parcours spécifique Aide-soignant	Suite à votre admission en formation, vous renseignez le livret de positionnement à l'IFSI de Saint-Chamond, puis passez un entretien. Si ces prérequis sont validés, vous entrez dans la formation passerelle au printemps 2026 à l'IFSI de l'Hôpital du GIER de Saint-Chamond. Vous pourrez entrer en formation dans l'IFSI dans lequel vous avez déposé votre inscription.



Institut de Formation
en Soins Infirmiers



MODALITES D'ADMISSION EN IFSI 2026



INFIRMIER(E) 3 ANS* DE FORMATION

*Ou en 2 ans pour les candidats en situation 3

IFSI DU CHU de SAINT-ETIENNE
Hôpital Bellevue-Pavillon 54
25 Boulevard Pasteur
42055 SAINT-ETIENNE Cedex 2

<https://institutsdeformation.chu-st-etienne.fr/IFSI/Actualites>

ifsi.bv@chu-st-etienne.fr / www.chu-st-etienne.fr (rubrique étudiants)

Ouverture du Secrétariat :
de 8h à 12h et de 13h à 17h du lundi au vendredi.
Fermeture le jeudi après-midi
Tel : 04.77.12.78.16

Cette formation est autorisée par la Région Auvergne – Rhône-Alpes qui concourt à son financement

« L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé ».

L'infirmier ou l'infirmière « donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu.

L'infirmier ou l'infirmière « participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation à la santé et de formation ou d'encadrement ».

« Les infirmiers exercent leur activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, du secteur social et médico-social et du secteur éducatif ».

« Les soins infirmiers, préventifs, curatifs ou palliatifs, intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade ».

L'infirmier ou l'infirmière peut travailler dans les Centres hospitaliers, les cliniques, les maisons de retraite, à domicile, en libéral...

Perspectives d'évolution :

Infirmière puéricultrice, infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, cadre de santé, infirmier en pratique avancée...

Pour plus d'informations consultez la fiche métier :

<http://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/les-professions-paramedicales-fiches-metiers>

FORMATION INFIRMIERE LA VALIDATION DE LA FORMATION

Le diplôme d'Etat infirmier est délivré par la DREETS après validation de 180 ECTS, grade licence diplôme d'état infirmier délivré par l'Université J. Monnet

L'I.F.S.I. du CHU de Saint-Etienne, assure la formation préparant au Diplôme d'Etat d'infirmier (D.E.I.).

Quota de 138 étudiants pour la rentrée de septembre 2025.

L'institut de formation a un partenariat avec l'Université Jean Monnet. Il est agréé par l'Etat et est rattaché au CHU de Saint-Etienne (CHUSE) établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Loire.

Le CHUSE, établissement public de santé couvre les besoins de proximité de la population de la métropole Stéphanoise, il a une vocation de recours et de recherche.

Il est constitué de 3 sites, 68 services hospitaliers répartis en 11 pôles d'activité médicale et médicotechnique avec une capacité de 1901 lits et places. Il emploie 8726 personnes dont 2234 infirmier(e)s



LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS, c'est :

- **3 ans de formation : soit 4200 heures**
- **Découpées en 6 semestres de 20 semaines**
- **Soit au total 2100 heures de théorie à l'institut (35 heures par semaine)**
Et 2100 heures de formation clinique en stage

Organisée conformément :

- A l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif au fonctionnement des Instituts de formation
- A l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier
- A l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

LE COUT DE LA FORMATION ET SON FINANCEMENT

Les étudiants ont à leur charge :

- les droits d'inscription universitaires : 178.00 € (*Tarif 2025*)
- la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : 105.00 € (*Tarif 2025*)
- L'achat de 2 tenues professionnelles pour les travaux pratiques (2 hauts et 2 bas de couleur blanche). En stage, les tenues sont fournies par les structures d'accueil.

Cout de la formation :

- Le coût de la formation est pris en charge par la région Auvergne-Rhône Alpes sauf pour les étudiants salariés en congé de formation.
- Pour les étudiants salariés en congé de formation : Dans ce cas, le cout de la formation est de 22 539,50 € (tout inclus) pour les 3 ans. Il est facturé à l'employeur ou à un OPCO (Transition pro,...). Il est possible que l'étudiant ait un reste à charge.

Des aides financières sont possibles :

- **Bourse régionale** : Les étudiants peuvent obtenir, sous conditions de ressources, une bourse de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Une demande est à effectuer chaque année.
- **France Travail** : Rémunération de formation possible si conditions requises.
- **CROUS** : Les étudiants bénéficient des avantages du C.R.O.U.S. (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires).

